



Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 21 février 2014

La journée des partenaires du 21 février 2014 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence du Colonel Benjamin OKO, Chef des Services Généraux, assurant l'intérim de Madame la Directrice Départementale.

Les points suivants ont été abordés au cours de la réunion :

- **L'exposé sur l'apurement de l'admission temporaire spéciale (ATS)**

Le Colonel Alphonse GOUALA, Chef du Service de la Réglementation et du Contentieux, a présenté un exposé sur l'apurement de l'admission temporaire spéciale (ATS).

L'exposé a suscité une série de remarques et de questions de la part des participants, portant notamment sur :

- le calcul du taux d'intérêt ;
- le calcul de la valeur résiduelle ;
- le paiement de la redevance informatique ;
- l'apurement de l'ATS dans le système informatique SYDONIA++.

- **Le contrôle des commissionnaires en douane agréés**

Le Colonel Benjamin OKO a informé les participants du démarrage imminent du contrôle des commissionnaires en douane agréés entrepris par la Direction Départementale des Douanes.

Séance tenante il a été procédé à la distribution des Fiches de renseignements qui devront être remplies et retournées à la Direction sous quinzaine.

- **Les amendes infligées par la Brigade de Surveillance Intérieure pour stationnement prolongé des véhicules devant les bureaux de ladite Brigade**

Madame Nicole PIETROBELLI, Directrice Générale de TMC, a soulevé la question des amendes infligées par la Brigade de Surveillance Intérieure pour stationnement prolongé des véhicules devant les bureaux de ladite Brigade. Elle a souhaité qu'une solution durable soit trouvée au niveau de tous les intervenants de la chaîne de dédouanement.

Le Colonel OKO a informé les participants que la question sera examinée à la prochaine réunion de commandement.

- **L'obtention des autorisations de transbordement les jours fériés**

Le représentant de la Société MAERSK a évoqué les difficultés d'obtention des autorisations de transbordement les jours fériés.

Le Colonel Léon GOTO, Divisionnaire adjoint de la Surveillance, a précisé qu'il est possible d'obtenir l'autorisation de transbordement un jour férié, à condition d'avoir déposé à l'avance la demande de transbordement et la demande de chargement.

Commencée à 9H 10, la réunion a pris fin à 11H00.

**P. La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,
P.I. Le Chef des Services Généraux,**



Benjamin OKO